

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°12-2021-171

PUBLIÉ LE 22 NOVEMBRE 2021

Sommaire

DDT12 /	
---------	--

12-2021-11-22-00001 - Délégation de signature à Monsieur Joël FRAYSSE, Directeur départemental des territoires de la Aveyron, en qualité d ordonnateur secondaire délégué - MODIFICATIF (2 pages)

Préfecture Aveyron / DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

Page 3

12-2021-11-22-00002 - Attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif - Echelon bronze - Promotion du 1er janvier 2022. (2 pages)

Page 6

DDT12

12-2021-11-22-00001

Délégation de signature à Monsieur Joël FRAYSSE, Directeur départemental des territoires de la Aveyron, en qualité d ordonnateur secondaire délégué - MODIFICATIF



Direction départementale des territoires

Secrétariat général

Arrêté nº

du 22 novembre 2021

Délégation de signature à Monsieur Joël FRAYSSE, Directeur départemental des territoires de l'Aveyron, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué - MODIFICATIF

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code de la commande publique ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifié relative aux lois de finances ;

VU la loi nº 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982, et notamment son article 34 ;

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant Mme Valérie MICHEL-MOREAUX préfète de l'Aveyron ;

VU les arrêtés interministériels du 21 décembre 1982, du 4 février 1986 et du 30 janvier 2007 portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, modifié par les arrêtés du 18 juin 2005, du 25 octobre 2005 et du 2 février 2007 ;

VU l'arrêté du 4 octobre 2007 portant règlement de comptabilité au ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et leurs délégués

Direction Départementale des Territoires 9 rue de Bruxelles – ZAC de Bourran – BP 3370 12 033 RODEZ Cedex 9

Tél. : 05 65 73 50 00 Mél. : ddt@aveyron.gouv.fr relevant du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables sur les opérations du compte d'affection spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » ;

VU l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur du 17 avril 2020 nommant Monsieur Joël FRAYSSE Directeur départemental des territoires de l'Aveyron ;

VU l'arrêté du 15 novembre 2021 portant délégation de signature sur l'UO régionale Occitanie du programme 362 "Plan de Relance-volet Écologie"

VU l'arrêté préfectoral du 24 août 2020 relatif à la délégation de signature à Monsieur Joël FRAYSSE, Directeur départemental des territoires de l'Aveyron, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué

VU l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2020 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires ;

SUR proposition de la Secrétaire générale de la préfecture ;

-ARRETE-

Article 1e

Est rajouté à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 24 août 2020 relatif à la délégation de signature à Monsieur Joël FRAYSSE, Directeur départemental des territoires de l'Aveyron, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué, le programme suivant :

MISSIONS	PROGRAMMES, BOP ET ACTIONS
	Programme 362, BOP Trans Ecologique (TECO),
Plan de relance	Action 362-02 Biodiversité, lutte contre l'artificialisation
	(aide à la construction durable)

Article 2

La présente décision sera adressée à la préfète de l'Aveyron et au directeur régional des finances publiques, ainsi qu'aux intéressés.

Article 3

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental des territoires sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 22 novembre 2021

La préfète

Valérie MICHEL-MOREAUX

Préfecture Aveyron

12-2021-11-22-00002

Attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif - Echelon bronze - Promotion du 1er janvier 2022.



Direction des services du cabinet

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT ET DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Arrêté n°

du 22 novembre 2021

Objet : Attribution de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. Échelon bronze. Promotion du 1^{er} janvier 2022.

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON Chevalier de la Légion d'honneur

VU le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,

VU le décret n° 70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports,

VU le décret 83-1035 du 22 novembre 1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports, ensemble le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif au même objet,

VU l'arrêté du 5 octobre 1987 portant déconcentration des décisions d'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports,

VU le décret n° 2000-543 du 16 juin 2000 modifiant le décret du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports,

VU le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports,

CS 73114 12031 RODEZ CEDEX 9 Tél.: 05 65 75 71 71

Mél. :prefecture@aveyron.gouv.fr

1/2

SUR proposition de la directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale, et après avis de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures à la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif :

-ARRETE-

Article 1 : La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée à :

- Monsieur Bruno BALITRAND 12, lotissement de la Baradie 12 450 LUC-LA-PRIMAUBE (gymnastique)
- Monsieur Bernard BOUCHACOURT 9, rue Georges Caussat 12 400 SAINT-AFFRIQUE (basket/rugby/multisports)
- Madame Valérie DE LAET née FERRER Papaillou 12 110 AUBIN (scoutisme)
- Madame Gislaine DHORNE 11, avenue Jean Gazave 12 200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE (associatif)
- Madame Katia FERSING 275, avenue Kennedy 12 100 MILLAU (patrimoine/culture)
- Monsieur Roland JONQUIÈRES Route de Vialelle 12 200 SANVENSA (associatif)
- Madame Marie JULIEN 25, avenue Léon Blum 12 300 DECAZEVILLE (boules lyonnaises)
- Monsieur Yoann LAPORTE 11, rue Peyrot Résidence Séguy 12 000 RODEZ (quilles)
- Madame Élisa MICHEL 26, rue Raynal 12 000 RODEZ (scoutisme)
- Madame Sylvie ROUX née SCEVOLA 3, résidence du champ du Prieur 12 100 MILLAU (handball)
- Monsieur Christian SAGONERO 22, avenue Delmas 12 540 CORNUS (chasse/environnement)
- Monsieur Guillaume SEPTFONDS Lotissement Beauregard Route d'Alayrac 12 500 ESPALION (quilles/rugby)
- Madame Ghislaine SERRANO 102, avenue du Caylet 12 200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE (associatif)
- Monsieur Jean-Luc SIGAUD 63, rue de la Croix-Vieille 12 100 MILLAU (rugby)

<u>Article 2:</u> La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'application du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 22 novembre 2021

Valérie MICHEL-MOREAUX

CS 73114 12031 RODEZ CEDEX 9 Tél. : 05 65 75 71 71

Mél. :prefecture@aveyron.gouv.fr